

# CRÉATION DU CGFF LES LOCALISATIONS MAINTENUES

LE CSA RÉSEAU DE LA DGDDI S'EST RÉUNI CE JEUDI 14 DÉCEMBRE AFIN D'ACTER LA CRÉATION DU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE (CGFF). COMME VOUS LE SAVEZ, IL S'AGIT DU RASSEMBLEMENT DES ACTUELS CSP DE LYON ET SFACT DE PARIS EN UN SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE (SCN) PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DE LA TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE DES DOUANES. LES LOCALISATIONS GÉOGRAPHIQUES SONT MAINTENUES.

CENTRE DE  
GESTION  
FINANCIÈRE  
DOUANIER,  
DÉCEMBRE 2023



## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Suite à la création du Centre de gestion financière douanier (CGF) regroupant les actuels CSP de Lyon et SFACT de Paris, **les agents des deux sites sont considérés comme restructurés.**

**La mesure de réorganisation s'étendra du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024.**

Sur cette période les agents pourront bénéficier des mesures d'accompagnement social suivantes :

- **Tous les agents qui, sur cette période, obtiendraient une mutation classique (hors priorité absolue) seront éligibles à la PRS (Prime de Restructuration de Service), d'un montant qui peut varier de 1250 à 15000 euros selon la distance de la nouvelle résidence de travail. Cependant, ils ne peuvent pas bénéficier de la priorité absolue de mutation.**
- **Tous les agents bénéficieront de 20 jours de formation minimum** (ce qui est confirmé par la DG), leur garantissant à tous une **Indemnité d'Accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle (IAMF) de 2000 euros bruts.**
- Des dispositifs indemnitaires complémentaires pour la mobilité des conjoints existent.

**RAPPROCHEZ-VOUS DE LA CFDT DOUANE POUR LES DÉTAILS.**

## MESURES INDEMNITAIRES ET TÉLÉTRAVAIL

**L'harmonisation de ces deux questions était un préambule exigé par la CFDT Douane.**

Ainsi, comme nous le savions déjà, **la prime comptable sera accordée aux agents du CSP de Lyon** qui ne la touchaient pas contrairement à leurs collègues parisiens.

En retour, et par équité de traitement, **les agents du SFACT de Paris auront accès à 3 jours de télétravail (s'ils le souhaitent)** comme cela est possible au CSP de Lyon.

Le futur SCN est rattaché à la sous-direction FIN, il dépendra donc administrativement du Comité Social d'Administration (CSA SCR) de la DG.

A ce titre les organisations syndicales ont demandé l'octroi de la prime DG : demande rejetée par la Directrice Générale qui appliquera la jurisprudence du SARC qui lui aussi est rattaché à la DG sans la prime. La Directrice Générale accepte de reporter ce débat à une étude ultérieure, sans donner ni date ni garantie.

**La CFDT douane est intervenue sur les heures de prise de service, les agents de Villeurbanne veulent pouvoir commencer, s'ils le souhaitent, à 7h00 comme ceux de Paris.**

La DG n'a pas souhaité répondre sur ce point mais nous avons saisi le préfigurateur par écrit, l'harmonisation par le haut nous semble la norme. Nous tiendrons les collègues de Villeurbanne informé de la réponse.

## GESTION BUDGÉTAIRE

**La CFDT Douane avait demandé que le futur SCN soit entièrement autonome sur le plan budgétaire.**

**Ce n'est pas l'option retenue par la DG car c'est juridiquement impossible, nous explique-t-elle !**

**Le dispositif budgétaire retenu nous semble un peu baroque.**

Le SNC dépendra des BOP respectifs des DI Île de France et Lyon pour les dépenses d'occupation des locaux. En revanche pour les dépenses de fonctionnement (Frais de mission, Formation, Matériel...), le SCN aura une enveloppe spécifique au sein de chacun des deux BOP. La dépense sera initiée par la cheffe de la TGD, les BOP de Paris et Lyon exécuteront. Cette enveloppe sera négociée en début d'année par la TGD, les DI Île de France et Auvergne Rhône-Alpes et la sous-direction FIN. Selon la DG ce montage garantit que le budget du CSP ne soit pas dilué dans les BOP Parisiens et Lyonnais.

**La CFDT sera vigilante.**

## GESTION RH

**Un interlocuteur RH sera maintenu sur chaque site.**

La DG nous informe qu'une convention comportant une trentaine de rubriques est en cours d'écriture sur toutes les questions RH (promotion, mutation, évaluation, titularisation, discipline...).

Nous avons demandé la communication de ce document, la DG s'engage à nous le fournir. Bien sûr nous le diffuserons aux agents dès réception.

**La CFDT a insisté sur le volet promotion.**

**La DG nous a donc informés qu'elle envisage la création d'un CDR (Comité de Direction Restreint) spécifique pour le SCN.**

Ainsi le SCN CGF devrait avoir sa propre structure de décision directoriale pour les promotions et serait détaché de celui d'Île-de-France. Ce projet se ferait en parallèle avec celui de la DG de Montreuil qui devrait suivre le même processus. Les débats et réunions qui acteront ce process sont prévus avec les Organisations Syndicales au 1er semestre 2024. Globalement nous estimons que c'est plutôt une garantie pour les agents du SCN.

**Concernant les agents détachés (PNA), la CFDT a demandé la possibilité d'intégrer la douane avant le délai fixé aujourd'hui de manière assez aléatoire par la DG à 3 ans.**

Nous ne pouvons que constater une position de blocage de la DG sur ce sujet.

Une posture que nous estimons doctrinaire et sans réel fondement. En tout cas c'est un refus. Tous nos collègues en PNA devront donc attendre 3 ans avant de faire une demande d'intégration, s'ils le souhaitent. Par contre ils sont bien éligibles aux mesures d'accompagnement liées à la restructuration.

Enfin, les fiches de postes sont en cours de rédaction et seront données aux agents en janvier.

**SI UN POINT DE DÉTAIL NOUS AVAIT ÉCHAPPÉ OU SI LES AGENTS DE PARIS ET LYON SOUHAITENT DES PRÉCISIONS, NOUS SOMMES À LEUR DISPOSITION.**

